



RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET 2025

Conseil municipal du
16 décembre 2024



PREAMBULE

L'article L2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le 23 octobre 2024, le conseil municipal débattait des orientations budgétaires pour l'année 2025. Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'exercice, dans le respect de ces orientations et du PPI proposé (sauf les crédits de report qui apparaîtront au BS).

La particularité du budget primitif 2025 est qu'il est soumis au vote en fin d'exercice précédent. De fait, les résultats et les crédits de reports de la section d'investissement de l'exercice 2024 ne pourront être repris qu'après le vote du compte administratif 2024. Les crédits supplémentaires seront donc intégrés par le vote d'un budget supplémentaire (BS).

Le budget 2025 de Castelnau-le-lez sera également voté avant la Loi de Finances, dont le projet prévoit de nombreuses restrictions pour les collectivités, ce qui laisse des incertitudes notamment sur les recettes. Les inscriptions budgétaires de ces dernières ont été réalisées de façon très prudente. Pour autant, la Ville restera pleinement engagée en 2025 au côté des castelnaudviennes et castelnaudviens, en poursuivant une politique volontariste pour maintenir voire améliorer le service public, avec un niveau d'investissement élevé, tout en maintenant un niveau d'endettement acceptable.

Cette ambition communale ne doit pas masquer des équilibres financiers sous tension, face à la complexité de l'équation budgétaire à laquelle toutes les collectivités sont confrontées. Une fois encore, en 2025, le produit fiscal attendu contribuera à financer un programme d'investissement important, et ce, sans avoir besoin d'augmenter les taux. Cependant, plusieurs facteurs pourraient fragiliser la dynamique de nos recettes et engendrer un début d'effet de ciseau entre le dynamisme des dépenses et celui des recettes.

Dans ce contexte, l'optimisation des dépenses, dont l'évolution suit inéluctablement celle de la population et de l'inflation, reste indispensable pour favoriser la pérennité d'un service public de qualité, au meilleur coût. Il est nécessaire, en 2025 plus que jamais, de poursuivre des efforts de sobriété et responsabilité budgétaire. En effet, ce budget 2025 doit garantir la pérennité de nos équilibres financiers, car l'épargne doit couvrir une part significative de l'investissement. Les financements bancaires, qui viendront en complément, devront permettre une évolution de l'encours de dette s'intégrant à la stratégie financière définie pour la fin du mandat.

La section d'investissement de ce budget est, par ailleurs, votée en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements pour les plus grosses opérations, ce qui permet d'avoir à la fois la lecture pluriannuelle et la déclinaison pour cette année du programme d'investissement.

Le Budget Primitif 2025 s'inscrit dans le cadre financier suivant :

- la volonté de développer le niveau de service public offert à la population ;
- le refus du recours au levier fiscal, qui majorerait l'effort des seuls propriétaires, la ressource fiscale ne portant plus que sur la Taxe Foncière ;
- la maîtrise des charges de gestion, ayant pour objectif de dégager un autofinancement suffisant afin de rendre soutenable la réalisation des projets d'investissement portés par la ville ;
- le maintien d'un seuil d'endettement prudentiel ;
- l'adaptation des enveloppes d'investissement annuelles du PPI à ce seuil prudentiel.

Budget Primitif 2025 - Conseil Municipal du 16 décembre 2024**EQUILIBRE GENERAL**

Le Budget Primitif 2025, préparé en décembre 2024, soit avant la clôture définitive de l'exercice 2024, présente la particularité de ne pas reprendre les résultats de l'exercice précédent. Les résultats 2024 seront repris lors du Budget Supplémentaire qui sera examiné au cours du 1^{er} semestre 2025.

	Budget 2024	Budget 2025	Variation en valeur	Variation en %
FONCTIONNEMENT				
Dépenses de gestion	27 847 000	28 762 000	915 000	3,29%
Charges financières	759 000	647 000	-112 000	-14,76%
Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	-20 000	-100,00%
Dépenses d'ordre	1 500 000	1 900 000	400 000	26,67%
Virement à la section d'investissement	3 824 000	4 494 000	670 000	17,52%
Total des dépenses	33 950 000	35 803 000	1 853 000	5,46%
Recettes de gestion	33 650 000	35 503 000	1 853 000	5,51%
Recettes d'ordre	300 000	300 000	0	0,00%
Total des recettes	33 950 000	35 803 000	1 853 000	5,46%
INVESTISSEMENT				
Dépenses d'équipement	9 855 000	10 351 000	496 000	5,03%
Dépenses financières (dont emprunt)	2 876 000	2 706 000	-170 000	-5,91%
Opération revolving	1 816 000	1 651 000	-165 000	-9,09%
Dépenses d'ordre	600 000	800 000	200 000	33,33%
Total des dépenses	15 147 000	15 508 000	361 000	2,38%
Recettes d'équipement (yc emprunt)	5 388 000	5 813 000	425 000	7,89%
Opération revolving	1 816 000	1 651 000	-165 000	-9,09%
Recettes financières	2 319 000	1 150 000	-1 169 000	-50,41%
Recettes d'ordre	1 800 000	2 400 000	600 000	33,33%
Virement de la section de fonctionnement	3 824 000	4 494 000	670 000	17,52%
Total des recettes	15 147 000	15 508 000	361 000	2,38%
Autofinancement dégagé	5 024 000	6 094 000	1 070 000	21,30%

A titre d'information, les chiffres annoncés dans le présent rapport s'entendent de la façon suivante :

Budget 2024 = Budget Primitif voté

Budget 2025 : montants proposés au vote du présent Conseil Municipal au titre du Budget Primitif

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

On constate au budget 2025 une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 2,74 % par rapport au budget primitif 2024.

Chap.	Libellé	BP 2024	BP 2025	Var° en valeur	Var° en %
011	Charges à caractère général	6 346 000,00	6 655 000,00	309 000	4,87%
012	Charges de personnel	18 091 000,00	18 635 000,00	544 000	3,01%
014	Atténuation de produits	1 499 000,00	1 466 000,00	-33 000	-2,20%
65	Autres charges de gestion courante	1 911 000,00	2 006 000,00	95 000	4,97%
Total des dépenses de gestion courante		27 847 000	28 762 000	915 000	3,29%
66	Charges financières	759 000,00	647 000,00	-112 000	-14,76%
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	-20 000	-100,00%
68	Dotations provisions semi budgétaires			0	
Total dépenses réelles de fonctionnement		28 626 000	29 409 000	783 000	2,74%
023	Virt section d'investissement	3 824 000,00	4 494 000,00	670 000	17,52%
042	Opérat° ordre entre sections	1 500 000,00	1 900 000,00	400 000	26,67%
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		5 324 000	6 394 000	1 070 000	20,10%
TOTAL		33 950 000	35 803 000	1 853 000	5,46%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025	Var° Budget 24 à BP 25	
6 346 000	6 655 000	309 000	4,87%

La variation de 309 000 € se décompose comme suit :

- **les fluides** (eau, électricité, gaz, carburants, combustibles...), inscrits au BP 2025 à 710 000 €, sont **en baisse de 172 000 €** par rapport aux crédits inscrits au BP 2024 (882 000 €).

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Pour l'électricité :

- consommations de l'année 2024 extrapolées avec mois d'Octobre/Novembre/Décembre 2023 (-5% / 2023)
- consommations 2025 similaires à celles de l'année 2024
- prix unitaires similaires à ceux de l'année 2024
- pas d'aides d'Etat

Pour le gaz :

- consommations de l'année 2024 extrapolées avec mois d'Octobre/Novembre/Décembre 2023 (-9% / 2023)
- consommations 2025 similaires à celles de l'année 2024
- prix unitaires similaires à ceux de l'année 2024
- pas d'aides d'Etat



Pour l'eau :

- en 2024, nouvelle tarification "éco solidaire et climatique" (tarification progressive), par rapport à l'ancien tarif unique :

- > tarifs avantageux de la mi-septembre à la mi-mai
- > tarifs plus onéreux eux de la mi-mai à la mi-septembre,

• **les fournitures** (produits d'entretien, fournitures de plomberie, électricité, menuiserie, quincaillerie pièces automobiles, fournitures scolaires, produits alimentaires...) sont évaluées à 855 000 €, soit + 30 000 € par rapport au BP 2024, ces dépenses subissant les effets de l'inflation et de l'extension du parc de bâtiments à entretenir.

• **les prestations de service** sont prévues à hauteur de 4,92 M€, soit une augmentation de + 448 000 € du BP 2024 à BP 2025).

Cette augmentation s'explique notamment:

- + 50 k€ de frais de transport suite à la fin du dispositif Métropolitain des « bus du savoir », désormais pris en charge par la commune à compter du 1^{er} septembre 2025;
- + 150 k€ d'entretien des bâtiments municipaux
- +20 k€ d'entretien des terrains
- + 40 k€ pour les assurances, avec la hausse conséquente du contrat « bâtiments » suite au nouvel appel d'offre ;
- + 65 k€ pour les contrats de maintenance (car de plus en plus de matériels à entretenir et pour tenir compte des effets des révisions contractuelles des prix) ;
- + 90 k€ pour les prestations diverses.

• **les impôts et taxes** sont prévues à hauteur de 172 K€ soit + 3 600 € de BP 2024 à BP 2025 : le poste le plus important est celui de la redevance spéciale de collecte des déchets qui augmente chaque année.

LES CHARGES DE PERSONNEL

Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025	Var° Budget 24 à BP 25	
18 091 000	18 635 000	544 000	3,01%

Les dépenses de personnel représentent le plus gros poste des charges de fonctionnement.

En 2024, elles devraient progresser de 3,01 % par rapport aux dépenses inscrites au BP 2024 ce qui représente 544 000 € de dépenses supplémentaires.

Les 18,635 M€ de crédits inscrits au chapitre 012 se décomposent ainsi :

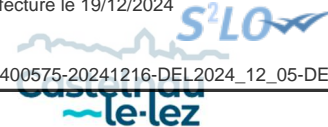
17,150 M€ de prévision de réalisation au 31/12/2024 des dépenses de personnel auxquels s'ajoutent :

90 000€ de mise en œuvre du paiement du Forfait mobilité durable , mis en place en 2024 et payé au 1er mars 2025 :

70 000€ d'effet année pleine de l'augmentation de la valeur faciale des titres restaurants et réduction de l'ancienneté sollicitée :

150 000€ de refonte du RIFSEEP, venant compléter la refonte du CIA en 2024 représentant + 200 k€

660 000 € de développement de l'offre du service public comprenant notamment l'élargissement de l'offre d'accueil de jeunes enfants (+153 000€ avec l'extension de la crèche Madiba dès le 1er janvier 2025

Budget Primitif 2025 - Conseil Municipal du 16 décembre 2024

et les recrutements en décembre 2025 nécessaires pour l'ouverture de la crèche « la Ruche au 1^{er} janvier 2026) ou l'effet « année pleine » de recrutements 2024 (renforcement de la politique de sécurité publique avec créations de postes au CSU, accompagnement de la transformation numérique de la collectivité et de la ville), ainsi que la consolidation de la direction réussite éducative et jeunesse pour s'adapter au nombre d'enfants et améliorer la qualité de leur accueil et le recrutement d'apprentis pour participer à l'insertion des jeunes du territoire.

35 000 € d'augmentation du contrat d'assurance du personnel suite au nouvel appel d'offre

83 000 € de GVT (glissement vieillesse technicité) et d'augmentation du SMIC

65 000 € suite à la fin de la compensation par l'ETAT de l'augmentation CNRACL (1%)

200 000 € d'augmentation de 3 points du taux de cotisation patronale de la CNRACL

35 000 € de recours à du personnel vacataire et de remplacement principalement pour les crèches

97 000 € d'intermittents du spectacle (Kiasma...)

LES ATTENUATIONS DE PRODUITS (REVERSEMENTS DE FISCALITE)

Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025	Var° Budget 24 à BP 25	
1 499 000	1 466 000	-33 000	-2,20%

Au BP 2024, ce chapitre budgétaire comprenait l'**Attribution de Compensation de fonctionnement (ACF)** à verser à la Métropole (1,299 M€) et le prélèvement SRU (200 K€).

Au BP 2025, il n'y a pas d'inscription budgétaire au titre du **prélèvement SRU** car la Ville est exonérée de ce prélèvement depuis le 1^{er} janvier 2024, étant donné qu'elle bénéficie de la Dotation de Solidarité Urbaine et dispose de plus de 20% de logements sociaux.

En ce qui concerne l'Attribution de Compensation versée à la Métropole, le montant inscrit s'élève à 1,466 M€ comprenant 1 299 000 € d'ACF antérieurement versée, plus la révision de 167 k€.

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025	Var° Budget 24 à BP 25	
1 911 000	2 006 000	95 000	4,97%

Ce chapitre budgétaire est constitué des postes principaux suivants:

- **les droits d'utilisation pour informatique « en nuage » : 165 k€.**

La plupart des progiciels métiers sont désormais « hébergés » chez les prestataires. Les dépenses sont donc réorientées de la nature comptable 2051 vers la nature comptable 65811 qui est éligible au FCTVA jusqu'à présent. Le projet de Loi de Finances pour 2025 prévoyant une inéligibilité de ces dépenses au F.C.T.V.A. cette recette disparaîtra au BP 2026.

Budget Primitif 2025 - Conseil Municipal du 16 décembre 2024**- les subventions : 767 k€.**

La délibération d'attribution des subventions sera votée en 2025;

- la subvention au CCAS : 717 k€

Elle est inscrite au niveau du BP 2024, soit 717 000 €. Elle sera réajustée au BS si besoin ;

- les indemnités des élus et autres frais: 310 K€**- la contribution à l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen (EID) : 45 K€**

On constate une augmentation chaque année ;

- les annulations de titres sur les années antérieures : 2 k€

Désormais comptabilisées au chapitre 65 en M57 et non plus au chapitre 67.

LES CHARGES FINANCIERES

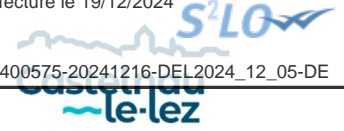
Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025	Var° Budget 24 à BP 25	
759 000	647 000	-112 000	-14,76%

Les crédits inscrits au BP 2025 au titre des charges financières correspondent aux montants figurant aux annexes budgétaires. La Ville n'a pas souscrit de nouvel emprunt en 2024, sauf un éventuel emprunt de report qui pourrait être contracté courant décembre si des opportunités se présentent, mais les fonds ne seraient encaissés qu'en 2025.

LES RECETTES

On constate au BP 2025 une hausse des recettes réelles de fonctionnement de 5,51 % par rapport au BP 2024.

Chap.	Libellé	BP 2024	BP 2025	Var° en valeur	Var° en %
013	Atténuation de charges	335 000,00	336 000,00	1 000	0,30%
70	Produits services, domaine, ventes	2 521 000,00	2 529 000,00	8 000	0,32%
73	Impôts et taxes	26 412 000,00	27 847 000,00	1 435 000	5,43%
74	Dotations et participations	4 275 000,00	4 729 000,00	454 000	10,62%
75	Autres produits de gestion courante	107 000,00	62 000,00	-45 000	-42,06%
Total des recettes de gestion courante		33 650 000	35 503 000	1 853 000	5,51%
Total recettes réelles de fonctionnement		33 650 000	35 503 000	1 853 000	5,51%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	300 000	300 000	0	0,00%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		300 000	300 000	0	0,00%
TOTAL		33 950 000	35 803 000	1 853 000	5,46%



LES RECETTES TARIFAIRES

Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025	Var° Budget 24 à BP 25	
2 521 000	2 529 000	8 000	0,32%

Ce chapitre se décompose en :

- redevances et droits des services à caractère culturel : 161 k€

Il s'agit des recettes relatives aux manifestations culturelles (spectacles, concerts...) au Kiasma ou extérieures à celui-ci.

- redevances et droits des services à caractère sportif : 187 k€

Il s'agit des recettes de l'école municipale de sport et de mise à disposition d'équipements sportifs aux associations ou au lycée ou collège ;

- redevances et droits des services à caractère social : 963 k€

Il s'agit des participations familiales dans les crèches et jardins d'éveil ;

- redevances et droits des services des services périscolaires : 1 011 k€

Il s'agit des participations familiales pour la restauration scolaire et les activités péri ou extrascolaires ;

- autres recettes tarifaires : 207 k€

Il s'agit des recettes du cimetière (concessions, ventes de caveaux), des redevances d'occupation du domaine public (recettes du marché, terrasses, Food truck...)

LES IMPOTS ET TAXES

Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025	Var° Budget 24 à BP 25	
26 412 000	27 847 000	1 435 000	5,43%

Ce chapitre budgétaire enregistre :

Le produit des « **impôts directs locaux** » estimé à **25 076 000 €**.

L'estimation a été réalisée avant notification par les services fiscaux de l'état 1259, en se référant aux éléments de fiscalité connus à ce jour pour 2024 et en considérant que les taux de fiscalité seront maintenus en 2025 au niveau de l'année 2024.

La hausse du produit proviendra donc d'une hausse prévisionnelle des bases et de leur revalorisation.

Les bases de la taxe sur les propriétés bâties (TFPB) due par les particuliers sur leurs locaux d'habitation, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) vont être revalorisées en 2025 selon le taux d'IPCH calculé à fin novembre 2024. Le taux d'évolution est estimé à 1,3%. Cet indicateur est important, puisque c'est en fonction de ce dernier qu'est établie la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives des locaux d'habitation et du foncier non bâti. Environ 80% des bases de taxe foncière sur le bâti sont concernées, 20% des bases de taxe foncière concernant les locaux professionnels. Par ailleurs, il est anticipé une évolution physique des bases d'environ 700 000 €.

Le produit des « **taxe additionnelle aux droits d'enregistrement** » estimé à **1 800 000 €**.

Cette taxe est dite additionnelle aux droits de mutation car elle s'ajoute, au profit des communes, aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière exigibles sur les mutations à titre onéreux perçus par l'État et le département.

La crise immobilière a eu des incidences directes sur les ressources des collectivités et singulièrement sur le montant des recettes perçues au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

En effet, cette taxe départementale obligatoire qui bénéficie également aux communes est directement liée au prix et au nombre de cessions de biens immobiliers a régulièrement démontré sa volatilité.

Le produit des « **taxe sur la consommation finale d'électricité** » estimé à **570 000 €**.

En 2023, la TCCFE est intégrée au sein de l'accise sur l'électricité.

Une part communale de l'accise sur l'électricité est instituée au profit des communes ou, selon le cas, des EPCI ou des départements qui leur sont substitués au titre de leur compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité mentionnée à l'article L. 2224-31 du CGCT. À compter de 2024, le montant réparti correspond au produit perçu en N-1 multiplié par le rapport entre les quantités d'électricités consommées en N-2 et en N-3 et l'évolution de l'IPC hors tabac entre N-1 et N-2 (pour 2025, ce sera l'évolution de l'IPC entre 2023 et 2024 qui sera appliquée).

Le produit des « **taxe local sur la publicité extérieure** » estimé à **90 000 €**.

La taxe locale sur la publicité extérieure est une taxe facultative, instaurée à l'initiative des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Elle concerne toutes les entreprises qui exploitent des supports publicitaires fixes, visibles et situés à l'extérieur.

Le produit des « **dotation de solidarité communautaire** » estimé à **39 000€**.

La DSC est un mécanisme de péréquation financière destiné à réduire les écarts de richesse et de charges entre les communes membres d'un EPCI à fiscalité propre. Elle est obligatoirement instituée par les métropoles. Le montant est librement fixé par l'EPCI.

Le produit des « **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** » estimé à **272 000€**.

Créé par l'article 144 de la loi de finances pour 2012, le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est le premier mécanisme national de péréquation horizontale des ressources des intercommunalités et de leurs communes. Il se caractérise par le prélèvement d'une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités, qui est ensuite reversée à des collectivités plus défavorisées. Depuis sa création, la Métropole de Montpellier en a toujours été bénéficiaire et l'a réparti entre ses communes membres selon la répartition de droit commun.

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025	Var° Budget 24 à BP 25	
4 275 000	4 729 000	454 000	10,62%

En ce qui concerne les dotations, les notifications ne seront pas effectuées avant fin mars. Les inscriptions budgétaires seront donc régularisées lors du Budget Supplémentaire.

La dotation forfaitaire : 1,1M€

Comme l'année dernière, il est raisonnable de prévoir une actualisation positive de cette dotation, liée à la hausse de la population, tout en restant prudent. La mise à jour, après notification, sera inscrite au Budget Supplémentaire.

La dotation de solidarité urbaine (DNU) : 315 000 €

La commune n'était plus éligible à la DSU en 2023 mais elle avait perçue 50% du produit de l'année précédente. En 2024, elle l'était de nouveau, ce qui a permis de bénéficier de 315 000 € de recette et de l'exonération du prélèvement SRU.

La dotation nationale de péréquation (DNP) : 385 000 €

La prévision est également très difficile à calculer pour cette dotation. Le montant inscrit correspond donc au montant encaissé en 2024.

Les allocations compensatrices : 120 000 €

Les pertes de ressources consécutives à des mesures d'exemption, d'exonérations, d'abattements ou de plafonnement des taux décidées par la loi sont compensées par l'Etat. Le montant inscrit au BP 2025 au titre des allocations compensatrices s'élève à 120 000 €, identique au produit perçu en 2024. L'actualisation, après notification de l'état 1259, sera inscrite au Budget Supplémentaire.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 7 000 €

La Loi de Finances pour 2018 a élargi le bénéfice du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) à diverses dépenses comptabilisées en section de fonctionnement, dont les dépenses d'entretien des bâtiments publics et les droits d'utilisation pour informatique « en nuage » pour leurs dépenses comptabilisées à la section de fonctionnement. Cette mesure permet d'enregistrer en 2025 une recette de fonctionnement, pour les dépenses réalisées en 2024, estimée à 7 000 €.

La dotation pour les titres sécurisés : 66 400 €

Cette dotation de fonctionnement a vocation, depuis 2009, à indemniser les communes assurant une mission d'accueil des personnes sollicitant un titre d'identité sécurisé. Pour notre commune, la dotation devrait s'élever à 66 400 € en 2024.

Les participations CAF: 2 621 500 €

Les recettes de CAF inscrites devraient également être relativement stables par rapport aux montants encaissés sur l'exercice précédent.

Les autres dotations et participations (Etat pour France services et recensement, participations de la Région ou du Département) : **114 100 €**

Budget Primitif 2025 - Conseil Municipal du 16 décembre 2024**LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**

Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025	Var° Budget 24 à BP 25	
107 000	62 000	-45 000	-42,06%

Les autres produits de gestion courante comprennent :

- Les **revenus des biens immobiliers** appartenant à la commune : **27 k€**
- Les **recettes de mécénat** du Kiasma : **35 k€**

LES ATTENUATIONS DE CHARGES

Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025	Var° Budget 24 à BP 25	
335 000	336 000	1 000	0,30%

Les atténuations de charges comprennent :

- Les **remboursements sur rémunérations du personnel: 127 k€**
Il s'agit notamment des remboursements par notre assureur pour les accidents du travail, des remboursements de l'assurance maladie et des remboursements par le CCAS des agents mutualisés avec la Ville ;
- Les **remboursements sur charges du personnel: 63 k€**
Il s'agit notamment des remboursements de charges des agents en situation de détachement et de divers remboursements (par exemple : CNRACL) .
- Les **remboursements sur autres charges sociales: 145 k€**
Il s'agit de la part salariale des tickets restaurants.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Chap.	Libellé	BP 2024	BP 2025	Var° en valeur
20	Immobilisations incorporelles	80 000,00	91 000,00	11 000
204	Subventions d'équipement versées	1 137 000,00	1 137 000,00	0
21	Immobilisations corporelles	2 708 000,00	2 338 000,00	-370 000
23	Immobilisations en cours	5 930 000,00	6 785 000,00	855 000
Total des dépenses d'équipement		9 855 000	10 351 000	496 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 000,00		-30 000
16	Emprunts (remboursement)	2 836 000,00	2 706 000,00	-130 000
16	Emprunts revolving	1 816 000	1 651 000	-165 000
27	Autres immobilisations financières	10 000,00		-10 000
Total dépenses financières		4 692 000	4 357 000	-335 000
Total des dépenses réelles d'investissement		14 547 000	14 708 000	161 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	300 000,00	300 000,00	0
041	Opérations patrimoniales	300 000,00	500 000,00	200 000
Total dépenses d'ordre d'investissement		600 000	800 000	200 000
TOTAL		15 147 000	15 508 000	361 000

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement, inscrites en 2025, se répartissent ainsi par secteurs d'activité.

Budget Primitif 2025 - Conseil Municipal du 16 décembre 2024

	Crédits inscrits au BP 2025
ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE	5 114 900
TRAVAUX DANS LES AIRES DE JEUX	42 000
TRAVAUX DANS LES CRECHES JARDINS D'EVEIL	109 000
TRAVAUX DANS LES ALSH	53 000
TRAVAUX DANS LES ECOLES ET RESTAURANTS SCOLAIRES	349 700
TRAVAUX ACCESSIBILITE JEAN MOULIN	408 000
ETUDES EXTENSION JEAN DE LA FONTAINE	20 000
ETUDES RESTAURANT SCOLAIRE ROSE DE FRANCE	20 000
DESIMPERMEABILISATION COUR MARIO ROUSTAN	50 000
CRECHE LA RUCHE	1 980 000
RESTAURANT SCOLAIRE JEAN MOULIN	986 600
EXTENSION LES PETITS PRINCES (CLASSE + RS)	1 000 000
MOBILIER SCOLAIRE	27 000
INFORMATIQUE SCOLAIRE	69 600
SERVICES GENERAUX	1 362 000
MAISON DES PROXIMITES EUROPE	615 000
DIVERS TRAVAUX DANS LES BATIMENTS MUNICIPAUX	128 000
DIVERS TRAVAUX CIMETIERES	39 000
EXTENSION CIMETIERE CHAMP JUVENAL	100 000
PUJOL REHABILITATION BATIMENT	480 000
AMENAGEMENTS URBAINS	2 304 100
ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT	1 092 000
PARC FREDERIC BAZILLE	800 000
PARTICIPATION CITOYENNE	120 000
SUBVENTION FACADES	45 000
PROPRIETE SABLE	27 100
PARC PUJOL	220 000
SPORT	408 400
SOLDE AP CP TRAVAUX EXTENSION PDS	40 000
TERRAIN 3X3 PLAINE DE JEUX JEAN FOURNIER	130 000
ETUDE CONSTRUCTION EQUIPEMENT SPORTIF SABLASSOU	60 000
TRAVAUX BATIMENTS SPORTIFS	105 600
TRAVAUX TERRAINS SPORTIFS	24 800
TRAVAUX ACCESSIBILITE PALAIS DES SPORTS	48 000
CULTURE PATRIMOINE	121 500
TRAVAUX BATIMENTS CULTURELS	55 000
TRAVAUX KIASMA (PORTES TAMBOUR et POUTRES SOUS PASSERELLES)	66 500
SECURITE	368 500
VIDEOPROTECTION	318 500
ETUDES NOUVEAU POSTE DE POLICE	50 000
DEPENSES RECURRENTES	671 600
RESEAUX	47 500
ETUDES	77 600
DIVERS	35 000
ARBRES	42 000
INSERTIONS PROCEDURES MARCHES PUBLICS	27 000
INFORMATIQUE	91 200
MOBILIER	82 200
DIVERS MATERIELS	175 400
VEHICULES	93 700
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT INSCRITES	10 351 000

Budget Primitif 2025 - Conseil Municipal du 16 décembre 2024

Les crédits de reports des dépenses d'investissement, engagées en 2024 à régler en 2025, ne pourront être inscrits qu'au Budget Supplémentaire.

LES DEPENSES FINANCIERES

Les dépenses financières inscrites en 2025 (4,357 M€) se décomposent ainsi :

- amortissement annuel de l'encours de dette (2,706 M€),
- opérations sur emprunt revolving (1,651 M€) avec leur équilibre en recette,

LES RECETTES

Chap.	Libellé	BP 2024	BP 2025	Var° en valeur
13	Subventions d'investissement	0,00	713 000,00	713 000
16	Emprunts revolving	1 816 000	1 651 000	-165 000
16	Emprunts et dettes assimilées	5 388 000	5 100 000	-288 000
Total des recettes d'équipement		7 204 000	7 464 000	260 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 920 000	1 150 000	-770 000
024	Produits des cessions d'immos.	399 000		-399 000
Total recettes financières		2 319 000	1 150 000	-1 169 000
Total des recettes réelles d'investissement		9 523 000	8 614 000	-909 000
021	Virement de la sect° de fonctionnt	3 824 000	4 494 000	670 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 500 000	1 900 000	400 000
041	Opérations patrimoniales	300 000	500 000	200 000
Total recettes d'ordre d'investissement		5 624 000	6 894 000	1 270 000
TOTAL		15 147 000	15 508 000	361 000

LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Au budget 2025, la Ville peut inscrire la participation de la CAF pour la crèche La Ruche, à hauteur de 713 000 €

Le F.C.T.V.A. :

Le montant de F.C.T.V.A encaissé sur l'exercice est la traduction des dépenses d'équipement éligibles réalisées sur l'exercice précédent. Le taux de compensation forfaitaire devrait être maintenu à 16,404 % en 2025 pour les dépenses réalisées en 2024 (et éligibles). La recette est ainsi estimée à 950 000 € en 2025.

LA TAXE D'AMENAGEMENT

Conformément aux dispositions de la délibération du 28 juin 2017 prise par la Métropole, fixant les conditions de reversement de la taxe d'aménagement aux communes, Castelnau-le-lez doit percevoir chaque année 20% de la Taxe d'Aménagement encaissée par la Métropole pour la commune. La part de la taxe

Budget Primitif 2025 - Conseil Municipal du 16 décembre 2024

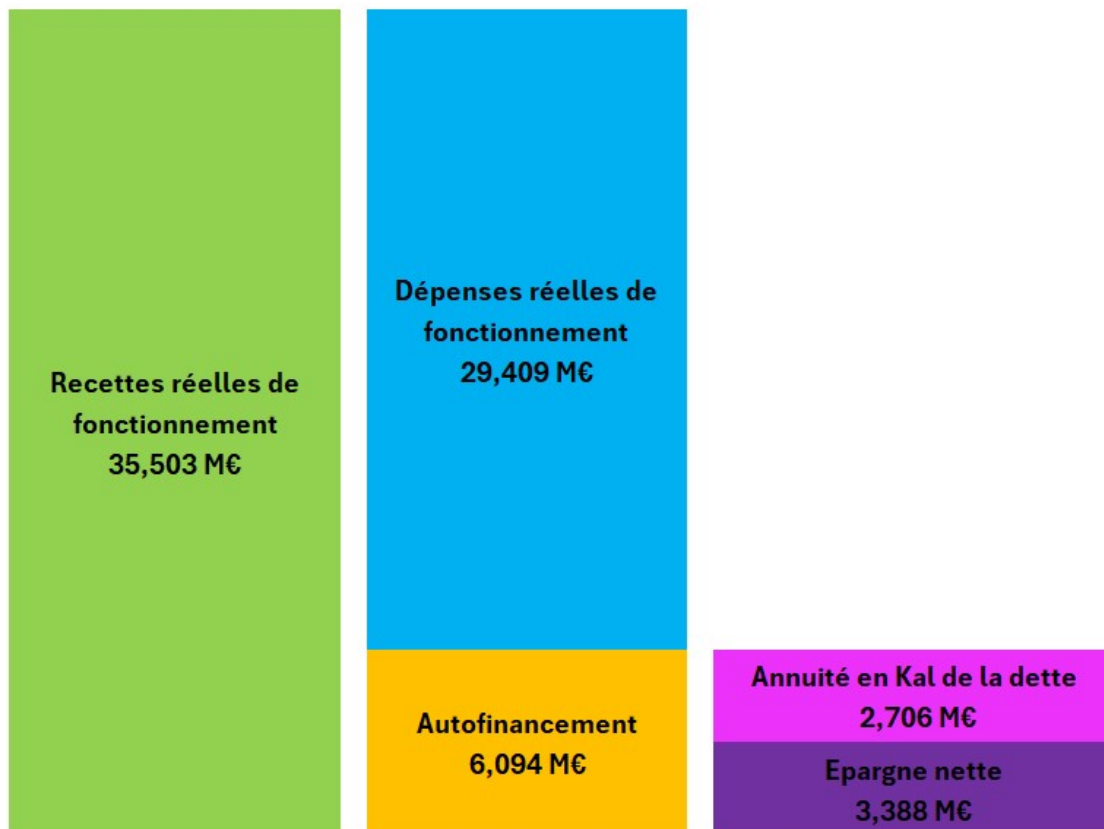
d'aménagement conservée par la Métropole (80%) est intégrée dans l'enveloppe de financement de l'espace public de la commune et finance à ce titre les dépenses liées à l'aménagement, la création, la gestion et l'entretien de l'espace public métropolitain. La recette anticipée inscrite au budget s'élève pour cette taxe à 200 000 €.

L'EPARGNE NETTE

L'autofinancement (qui s'élève à 6,094M€) permet de couvrir en priorité le remboursement en capital des emprunts (2,706 M€)

Le solde d'autofinancement (épargne nette) participe au financement des dépenses d'équipement nouvelles, qui est réparti de la façon suivante:

(en M€)		
EMPRUNT(S)	5,1	50%
F.C.T.V.A.	1,0	10%
SUBVENTION	0,7	7%
EPARGNE NETTE	3,4	33%
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	10,3	





Budget Primitif 2025 - Conseil Municipal du 16 décembre 2024

EQUILIBRE DU BUDGET

DEPENSES
35,803 M€

RECETTES
35,803 M€

FONCTIONNEMENT	Fournitures, services extérieurs 6,655 M€
	Frais de personnel 18,635 M€
	Atténuation de produits 1,466 M€
	Participations subventi° 2,006 M€
	Intérêts de la dette 0,647 M€
	Dotations aux amortissements 1,9 M€
	Virement à la section d'investissement 4,494 M€

E
P
A
R
G
N
E

Produits des services, du domaine 2,529 M€
Atténuation charges 0,336 M€
Autres produits de gestion 0,062 M€
Impôts et taxes 27,847 M€
Dotations et participations 4,729 M€
Ecriture travaux régie 0,3 M€



Budget Primitif 2025 - Conseil Municipal du 16 décembre 2024

DEPENSES 15,508 M€		RECETTES 15,508 M€	
INVESTISSEMENT	Dépenses d'équipement 10,351 M€	E P A R G N E	Virement de la section de fonctionnement 4,494 M€
			Dotation aux amortissements 1,9 M€
	Emprunt 5,1 M€		
	Remboursement des emprunts 2,706 M€	Subvention 0,713 M€	
	Opérations sur emprunt revolving 1,651 M€	FCTVA 0,95 M€	
	Ecriture travaux en régie 0,300 M€	Opérations sur emprunt revolving 1,651 M€	
Opérations patrimoniales 0,5 M€	Taxe aménagement 0,2 M€		
	Opérations patrimoniales 0,5 M€		

CONCLUSION

Le vote du budget est toujours un moment fort et important. Il concrétise la mise en oeuvre des projets municipaux, en optimisant la gestion financière. Aussi, la finalité de la préparation budgétaire ne doit pas être seulement comptable mais également humaine, au service de tous et d'une vision harmonieuse du service public, afin de construire un avenir solide.

La préparation budgétaire 2025 s'inscrit dans un contexte de projet de Loi de Finances 2025 qui propose des mesures importantes afin de redresser les comptes publics. Tellement importantes que la question de la soutenabilité doit être posée. On peut d'ailleurs se demander si le remède n'est pas pire que le mal. A trop vouloir réduire les dépenses des collectivités, celles-ci vont devoir diminuer leur niveau de service public et stopper leurs investissements.

La ville de Castelnaud-le-lez s'est attachée ces dernières années à contenir ses dépenses de fonctionnement mais les marges de manoeuvre ne sont pas reproductibles indéfiniment, et se rapprochent désormais de leurs limites. L'évolution démographique importante que connaît Castelnaud-le-lez ne permet pas de songer à réduire le périmètre et le niveau d'intervention de la municipalité car les besoins de la population sont forcément de plus en plus importants.

Au-delà donc de la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, le maintien de la pression fiscale, un endettement maîtrisé et un fort volume d'investissement resteront les trois priorités du budget 2025. Les importants investissements réalisés pendant le mandat ont permis de répondre aux besoins des habitants, de transformer la ville et de la préparer aux défis de demain.

Depuis quelques années, la Ville de Castelnaud-le-lez peut s'enorgueillir de maintenir cette stratégie financière, à contrecourant de nombreuses autres communes, et de préserver les équilibres financiers fondamentaux.